

Unione Sportiva Aurora - Trento

Reglement 65° Trofeo Alcide Degasperri

Article 1 – Organisation

L'épreuve **65° Trofeo Alcide Degasperri** est organisée par **Unione Sportiva Aurora ASD - code 20G0022** (Rue Solteri, 66 - 38121 – TRENTO – ITA) sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale.

Elle se dispute **2 giugno 2019** de Pergine Valsugana (TRENTO – ITA) à Bassano del Grappa (VICENZA - ITA)

Directeur de course International **Roberto Corradini** Licence FCI 702560P mob +39 348 2824734
Vice-Directeur de course International **Stefano Sartori** Licence FCI 867146Z mob +39 348 5261115

Article 2 – Type d'Epreuve – Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes:

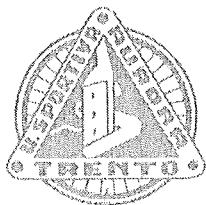
- Equipe Continentale Professionnelle UCI du pays , Equipe Continentale UCI (max 2), Equipe Continentale du pays et étranger , Equipe Nationale, Regional, Equipe de Club
- La course, sur invitation, est réservée aux athlètes des catégorie hommes Elite Under 23
- Elle est inscrite au calendrier UCI UCI Europe Tour et est classée en **classe ME 1.2**
- L'équipes seront composées d'un nombre **max 7 min. 5 des coureurs**
- Pour l'éventuel indemnité de participation voir le bulletin officiel d'engagement
- Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivantes:
(40-30-25-20-15-10-5-3-3-3)

Article 3 – Documents pour l'approbation

- La course se déroulera sur un parcours indiqué dans les documents suivants:
- Itinéraire horaire
- Plans
- Profils
- Détails des départ et arrivées
- Plan, profil et description des 3 derniers km
- Description zone déviation voitures
- Déclaration directeur de course et vice-directeur de course
- Liste des hôpitaux situés à proximité du parcours

Article 4 – Inscriptions

Reçu confirmation de la participation , les inscriptions devront être confirmées à la Société US Aurora ASD avec bulletin d'engagement par mail: usaurorento@gmail.com avant 20 jour de l'épreuve. L'équipe, 72 heures avant la course, devoir confirmer les nommés du titulaires et des 2 réserve.



Unione Sportiva Aurora - Trento

Article 5 – Permanence

La permanence de départ se tient à **théâtre** à Piazza Garibaldi 5G, Pergine Valsugana (Trento – Ita)

Le Secrétariat sera ouvert: à 08.30 h du jour 2 juin 2019.
contrôle des licences: Les opérations de se dérouleront le jour 2 juin 2019 de h 09.00 à h 10.30.

Article 6 – Réunion Technique – art. 1.2.087 du Règlement UCI

La réunion technique avec le Directeur d'organisation, le Collège des Commissaires, les Directeurs Sportifs et le représentant du S.T.F. aura lieu de **11.00 h à 11.20 h** à theater de Pergine Valsugana (Trento - Ita).

Article 7 – Contrôle de Départ

Les coureurs effectueront la signature de la feuille de départ de **12.15 h à 12.45h** à Place Garibaldi – Pergine Valsugana.

Le départ est fixé à **13.00h à Viale degli alpini – Pergine Valsugana..**
Transfert court suivi puis départ officiel de Viale Dante

Article 8 – Passages à Niveau

Les passages au niveau seront signalés sur l'itinéraire horaire.
Toute situation de course sera tranchée par la réglementation FCI/UCI a cet propos.

Article 9 – Contrôle Antidopage

A la fin de l'épreuve, le contrôle antidopage aura lieu à Rue Jacopo da Ponte – c/o ex caserne Fincato, et sera effectué selon la les réglementation de l' UCI et selon les lois de l'Etat Italien.

Article 10 – Radio Course

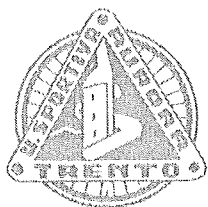
Tout véhicule autorisé à suivre la course doit être pourvu d'une signe distinctif et équipé de radio récepteur « Radio-Course » diffusée en langue italienne et française ou anglaise.
Fréquence **26.945 Canal 34.**

Article 11 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique aux concurrents sera assuré par l'équipe Selle Italia avec 3 voitures à changement de roue, dûment préparés par l'organisation, ils seront également équipés de 3 vélos
Le changement de vitesse de roue n'est pas autorisé.

Article 12 - Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, le coureurs suivants doivent se présenter au protocole dans un délai maximum 10 minute après leur arrivée: le 3 premiers de l'épreuve.



Unione Sportiva Aurora - Trento

Article 13 – Sanctions

Les infractions appliquées seront celles du règlement de l'UCI.

Article 14 – Prix

Le montant total des prix de l'événement, basé sur le plafond fixé par l'UCI / FCI, selon le tableau ci-joint, de 5932,00 € a déjà été versé à la société A.C.C.P.I. (Association des coureurs). Tout prix supplémentaire attribué et les méthodes d'attribution en cas d'égalité feront l'objet d'un communiqué de presse. Les prix seront soumis aux dispositions fiscales en vigueur en Italie.

<i>Classifica</i>	<i>Euro</i>	<i>Classifica</i>	<i>Euro</i>	<i>Classifica</i>	<i>Euro</i>
1° Class	2377,00	8° Class	118,00	15° Class	59,00
2° Class	1186,00	9° Class	118,00	16° Class	59,00
3° Class	598,00	10° Class	59,00	17° Class	59,00
4° Class	299,00	11° Class	59,00	18° Class	59,00
5° Class	235,00	12° Class	59,00	19° Class	59,00
6° Class	176,00	13° Class	59,00	20° Class	59,00
7° Class	176,00	14° Class	59,00		

Les prix pour GPM/TV seront donnés à la fin de la compétition suivant la réglementation internationale et selon les lois de L'Etat Italien aux premiers 1 athlètes classifiés pour chaque GPM (comme de tableau joint).

<i>Class</i>	<i>TV Roncegno</i>	<i>TV Bassano – viale delle fosse - controviale</i>	<i>TV Bassano – viale delle fosse – ultimo giro sotto striscione arrivo</i>
1° Class	100,00 euro	100,00 euro	100,00 euro

<i>Classifica</i>	<i>GPM Rosina 1° Pas</i>	<i>GPM Rosina 2° Pas</i>	<i>GPM Rosina 3° Pas</i>	<i>GPM Rosina 4° Pas</i>
1° Class	100,00 euro	100,00 euro	100,00 euro	100,00 euro

Article 15 – Délais d'arrivée – art. 2.3.039 du règlement UCI

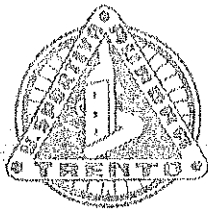
Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en case de exceptionnelles circonstances de force majeure.

Article 16 – Ravitaillement

Il est permis selon la réglementation FCI/UCI.

Il est permis de kilomètre 30 et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée, par des personnes à pied ou des véhicules en mouvement autorisés après la course.

Fourniture d'un lieu fixe à Valle San Floriano au km 89,00 à 104,700 et 120,400.



Unione Sportiva Aurora - Trento

Article 17 – Secours

Sera assurée deux (2) ambulance et un(1) médecin de course.

Les hôpitaux le long du parcours sont :

Borgo Valsugana: hôpital S. Lorenzo Corso Vicenza tel. 0461-755214
Bassano del Grappa: hôpital Civile Via dei Lotti tel. 0424-888111

Article 18 – Code de la Route

Les coureurs et les chauffeurs des véhicules officiels présents à la course sont tenus d'observer rigoureusement le Code de la Route ainsi que les dispositions de la Direction de l'Organisation. Les plaques officielles seront retirées à toute personne qui (directement ou indirectement) sera responsable du non respect des dispositions ci-dessus évoquées.

Le Directeur Sportif est le responsable des coureurs et des toutes personnes de l'équipe communique à l'organisateur au moment de l'accréditation.

L'Organisateur mettra en place un service de sécurité pour la protection des coureurs.

La course sera précédée d'une voiture avec panneau <<attention-course cycliste>> et une autre voiture ayant un panneau <<fin de course cycliste>> que fermera la course.

Article 19 –écologie

En harmonie avec la campagne écologique préconisée par l'UCI et afin de ne pas disperser dans la nature les matériaux qui en résultent, font appel au sens civique des participants pour ne pas jeter les ordures le long du chemin, mais les jeter au dépourvu. où une entreprise en charge se chargera de sa collecte. Le non-respect de cette disposition sera sanctionné conformément à l'art. 12.1.007. RT-UCI

Article 20 – Collège des Commissaires

Le collège des Commissaires est composé de M. Michael Anderson (Président du Collège des Commissaires).

Article 21 - Dispositions Finales

La manifestation se déroule selon les dispositions réglementaires de l' UCI, celles de la FCI compatibles avec le règlement UCI et les lois de l'Etat Italien.

Directeur de Organisation
Roberto Corradini

Président
Andrea Funari

IL PRESIDENTE
COMMISSIONE STRADA-PISTA F.C.I.
Ruggero Cazzaniga

8/4/19

Il vice directeur de Organisation
Stefano Sartori